



AVERTISSEMENT - Pandémie de COVID 19

Dans le contexte de la pandémie de COVID 19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020. Ainsi, dans l'hypothèse où les conditions prévues par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 seraient remplies, l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020 pourrait être organisée à huis clos.

Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société www.pernod-ricard.com qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

En outre, eu égard à la circulation du virus SARS-CoV-2 et aux préconisations du gouvernement visant à éviter les rassemblements publics, le Conseil d'Administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique afin de limiter le risque de propagation du virus lors de l'Assemblée. La Société a pris toutes les mesures nécessaires pour la protection des actionnaires et a, dans ce cadre, dès à présent, décidé de ne pas proposer de cadeau cette année et de ne pas organiser d'accueil café. La Société fera ses meilleurs efforts pour que les mesures de distanciation soient respectées lors de l'Assemblée mais la Société n'encourra aucune responsabilité au titre d'une éventuelle contamination de personnes qui décideront, sous leur seule responsabilité, de participer physiquement à l'Assemblée.

La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site internet de la Société www.pernod-ricard.com Rubrique - Investisseurs/Actionnaires > Nos informations financières - Assemblée Générale ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : agpr2020@pernod-ricard.com

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Mixte se tiendra :

Vendredi 27 novembre 2020 à 14 heures - Salle Pleyel - 252 Rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, pour statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.



Pour assister, voter par correspondance ou par Internet, ou se faire représenter à l'Assemblée Générale :

► Les actionnaires doivent justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leur(s) titre(s) à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au mercredi 25 novembre 2020, zéro heure, heure de Paris :

○ **Pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives**, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au nominatif tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale ;

○ **Pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur**, cet enregistrement est effectué dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de comptes de titres.

L'enregistrement comptable des actions au porteur doit être constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité et annexée au formulaire de vote.

Pour participer à l'Assemblée Générale par Internet :

► Les actionnaires (dès la détention d'une action Pernod Ricard) ont la possibilité de voter par Internet du mardi 10 novembre 2020 à 9h00 (heure de Paris) jusqu'au jeudi 26 novembre 2020 à 15h00 (heure de Paris) :

○ **Pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives** via le site dédié de la Société Générale ;

○ **Pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur** via le site VOTACCESS. Les actionnaires au porteur doivent se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte afin de savoir si ce dernier a adhéré ou non au site VOTACCESS.

Informations concernant l'Assemblée Générale :

► L'avis de réunion, comprenant le projet d'ordre du jour et le projet des résolutions, est publié ce jour, vendredi 23 octobre 2020, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'avis de convocation sera publié le lundi 9 novembre 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

► Les actionnaires pourront se procurer, à compter du jeudi 12 novembre 2020, les documents relatifs à cette Assemblée Générale, en particulier ceux visés à l'article R.225-83 du Code de commerce, auprès du Service Actionnaires de Pernod Ricard - 5, cours Paul Ricard - 75008 Paris.

► En outre, les documents visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés, à compter du vendredi 6 novembre 2020, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.pernod-ricard.com/fr, rubrique Investisseurs/Actionnaires - Nos informations financières - Assemblée Générale - Assemblée Générale 2020.

Service actionnaires : 0800 880 953